

Programme de cyberadministration de la troisième phase des mesures de stabilisation conjoncturelle (Stabi3eGov)

Rapport final sur les projets

au 31 décembre 2010



Objet du document

Le programme de cyberadministration de la troisième phase des mesures de stabilisation conjoncturelle a permis de soutenir sur le plan financier plusieurs projets prioritaires relevant de la stratégie en matière de cyberadministration. A partir des rapports finaux établis par les OCF subventionnées, le présent document résume les expériences faites grâce au soutien du programme de stabilisation, et notamment les incidences sur les projets en tant que tels ainsi que les implications pour l'ensemble du programme de cyberadministration.

Table des matières

1	Introduction	4
	1.1 Rappel de la situation	5
	1.3 Mesures	
2	Mise en œuvre des mesures	7
	2.1 Projets soutenus	7
	2.2 Monitorage et controlling	
	2.3 Communication	9
3	Résultats du soutien	9
	A1.06 Demande de permis de construire	9
	A1.12 Annonce d'arrivée dans une commune, de départ d'une commune, de	
	changement d'adresse	
	A1.16 Administration du secteur agricole (ASA 2011)	
	A1.19 Système électronique d'informations foncières (eGRIS)	
	A2.05 Concept de demande et de paiement de cartes de parking	
	A2.06 Recherche et annonce d'objets trouvés	
	A2.10 Autorisations dans le domaine du travail	
	B1.02 Bases légales	
	B1.06 Architecture de la cyberadministration suisse	
	B1.11 Norme d'échange nationale pour les dossiers et documents électroniques	
	B1.12 Normalisation des données objet	
	B2.06 Service d'identification et de gestion des autorisations	
	B2.08 Facturation et réalisation des paiements par voie électronique	
	B2.09 Services d'archivage électronique de longue durée	
4	Evaluation globale	
	4.1 Affectation des moyens	
	4.2 Atteinte des objectifs	
	4.2.1 Objectifs du programme Stabi3eGov	
	4.2.2 Principes et objectifs de la stratégie suisse en matière de	
	cyberadministrationFehler! Textmarke nicht der	
	4.2.3 Objectifs du train de mesures	
	4.2.4 Conclusion quant à l'atteinte des objectifs	
	4.3 Gestion du risque et assurance qualité	
	4.4 Marketing de projet	
	4.5 Enseignements, collaboration et transfert de savoir-faire	
	4.5.1 Dans l'optique des organisations chefs de file	
_	·	
5	Conclusion	35

1 Introduction

1.1 Rappel de la situation

Les expériences faites lors de la mise en œuvre de la stratégie suisse de cyberadministration ont clairement mis en évidence différents problèmes touchant le financement de projets prioritaires. Un constat qui résulte aussi bien de l'analyse du cockpit concernant la question financière que des diverses discussions menées avec des organisations chefs de file. Les problèmes ainsi identifiés sont notamment les suivants:

- le financement est problématique, en particulier durant la phase initiale. De nombreux projets pourtant prometteurs restent donc bloqués dans cette phase;
- la pénurie de ressources disponibles pour les projets prioritaires se traduit par un ralentissement de leur réalisation et par des retards dans leur diffusion à l'échelle nationale;
- si elles disposent de bonnes compétences techniques, les organisations chef de file ne possèdent souvent pas le savoir-faire requis en particulier en matière de gestion de projet et de clarification des questions juridiques;
- lorsque les mêmes questions se posent pour plusieurs projets, il faut s'efforcer de les traiter conjointement, de manière coordonnée. Il n'est en effet généralement pas possible de disposer des ressources nécessaires pour les traiter séparément dans chaque projet.

Afin d'aider les projets à franchir les premiers obstacles du financement et, par là même, d'accélérer la mise en œuvre de l'ensemble du programme de cyberadministration, la direction opérationnelle a été chargée par le comité de pilotage en mai 2009 d'élaborer un plan de financement initial de projets de cyberadministration et de lui soumettre une proposition par l'intermédiaire de la ligne, une fois constitué un train de mesures de stabilisation conjoncturelle.

Le 17 juin 2009, le Conseil fédéral a décidé de mettre en œuvre la troisième phase des mesures de stabilisation conjoncturelle. Suite à cette décision, le Parlement a approuvé, le 25 septembre 2009, la loi fédérale sur des mesures de stabilisation conjoncturelle temporaires dans les domaines du marché du travail, des technologies de l'information et de la communication et du pouvoir d'achat. Il s'agissait, à la faveur de cette troisième phase des mesures de stabilisation conjoncturelle, de tirer avantage de la crise pour mettre en place, en visant une politique de croissance, des structures aptes à soutenir l'économie de manière optimale dès les premiers signes de reprise.

Dans le contexte des actions à mener au niveau de la promotion et de la mise à disposition des fondamentaux nécessaires au bon fonctionnement et à la fiabilité de l'espace économique électronique, un programme a été élaboré prévoyant des mesures appelées à se renforcer mutuellement et à concourir à ce que les cybertransactions d'affaires et les relations en ligne avec l'administration s'imposent rapidement dans cet espace économique électronique. Cela concerne en particulier le développement de la signature numérique vers la SuisseID comme mode d'authentification sécurisé des transactions d'affaires et des relations avec l'administration, y compris les mesures de promotion de la distribution de cette signature électronique. Il convient en outre de prendre des mesures d'accompagnement visant à promouvoir l'espace économique électronique (projets pilotes, diffusion du numéro d'identification des entreprises [IDE], habilitation des acteurs, harmonisation du certificat électronique

de fonction et financement initial des projets prioritaires de la stratégie suisse de cyberadministration). Au total, 25 millions de francs ont été alloués à ces mesures dans le cadre de la troisième phase, dont 17 millions pour la première distribution à coût réduit de cartes SuisselD et 4 millions au titre des mesures d'accompagnement afférentes. L'utilisation de ces 21 millions de francs est de la compétence du SECO.

Les 4 millions restants étaient destinés à soutenir et à accélérer la réalisation des projets prioritaires de la stratégie suisse de cyberadministration, sous la responsabilité du Secrétariat général du DFF (USIC). Le plan de mise en œuvre a été adopté en décembre 2009 par le comité de pilotage d'E-Government Suisse. Le mandat conféré au comité de pilotage pour la réalisation du programme s'énonce comme suit:

- La direction opérationnelle d'E-Government Suisse est chargée de mettre en œuvre le programme de cyberadministration dans le cadre de la troisième phase des mesures de stabilisation conjoncturelle, conformément au plan élaboré à cette fin.
- La direction opérationnelle établit et publie un plan détaillé de mise en œuvre.
- La direction opérationnelle rend compte de l'état de la mise en œuvre au comité de pilotage en lui remettant les rapports intermédiaires prévus.

1.2 Principes et objectifs

Le plan de mise en œuvre du programme de cyberadministration a été adopté par le comité de pilotage d'E-Government Suisse en décembre 2009¹. Les principes et les objectifs suivants ont été définis /convenus:

- les moyens financiers doivent être utilisés conformément aux objectifs et critères arrêtés dans la décision du Conseil fédéral du 17 juin 2009 relative à la troisième phase des mesures de stabilisation conjoncturelle;
- les mesures doivent être durables, autrement dit déployer leurs effets au-delà de 2010:
- les moyens disponibles ne doivent être affectés qu'à des mesures conformes à la stratégie suisse de cyberadministration;
- les moyens engagés doivent produire des résultats concrets et mesurables;
- les moyens disponibles doivent être utilisés en toute transparence;
- les mesures appliquées doivent accélérer la mise en œuvre de la stratégie suisse de cyberadministration et, en particulier, la réalisation de ses projets prioritaires.

¹ http://www.egovernment.ch/dokumente/stabilisierung/E-Gov-CH_Stabi3eGov_Konzept_V2010-05-25_f_2.pdf

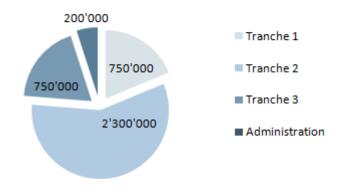
1.3 Mesures

En se fondant sur l'analyse d'un catalogue complet des mesures possibles et conformément aux décisions prises par le comité de pilotage le 3 novembre 2009, il a été décidé de mettre en œuvre deux trains de mesures: le train de mesures I «projets prioritaires» et le train de mesures II «pool de ressources».

Le train de mesures I (3 000 000 de CHF)² était censé apporter un soutien ciblé aux projets de cyberadministration suisse. Face aux problèmes de financement identifiés pour les projets durant la phase initiale, lorsque une utilité précise ne peut pas être reconnue, l'accent du train de mesures I a été placé, d'une part, sur le financement de projets qui n'avaient pas encore démarré ou, plus exactement, n'avaient pas encore atteint la phase « concept ». Il s'agissait, d'autre part, de relancer les projets interrompus ou bloqués. Vu ces deux lignes de force, le train de mesures I avait pour but d'achever la phase de conception de tous les projets prioritaires avant 2010.

Les organisations chefs de file de projets prioritaires, les offices fédéraux, les cantons, les villes et les communes avaient, dans le cadre de ce train de mesures, la possibilité de demander l'appui de la direction opérationnelle d'E-Government Suisse pour la mise en œuvre de leurs projets de cyberadministration. Une fraction du train de mesures (200 000 CHF) a donc été mise à la disposition de la direction opérationnelle pour financer cet appui.

Il s'ensuit que l'essentiel des efforts consistait à promouvoir de façon ciblée les projets prioritaires, selon la ligne directrice suivante:



² La répartition initiale des mesures prévoyait un train de mesures II «pool de ressources» (800 000 CHF), qui avait pour but de prévenir un manque de ressources pour les projets prioritaires, mais aussi de promouvoir l'apport de savoir-faire dans les domaines de la gestion de projet et des questions juridiques. En raison d'une demande insuffisante, ce train de mesures II a été abandonné au profit de la 2^e tranche du train de mesures I «projets prioritaires», qui s'est vu crédité ainsi de 3 800 000 CHF.

2 Mise en œuvre des mesures

2.1 Projets soutenus

Conformément au plan de mise en œuvre, les moyens financiers ont été attribués aux projets concrets par la direction opérationnelle d'E-Government Suisse en 3 étapes: le 31 janvier, le 30 avril et le 31 août, en suivant le processus suivant:

- les OCF remettent leurs demandes à la direction opérationnelle d'E-Government;
- la direction opérationnelle vérifie la validité formelle des demandes;
- la direction opérationnelle décide de l'attribution et de l'affectation des fonds³;
- en cas de refus, le requérant peut présenter une demande de reconsidération.

Les demandes reçues pour la 1^{re} tranche ont dépassé d'un ordre de grandeur les moyens mis à disposition. C'est ainsi que, conformément aux objectifs du train de mesures I, l'accent a été mis sur les projets qui n'étaient pas encore en phase de conception. Des ateliers de travail ont été organisés pour les demandes affichant un besoin de coordination ou de consolidation. Les demandes de reconsidération remaniées ont pu être soutenues au cours de la 2^e étape.

Le projet A2.08 «Accès aux données juridiques» a bénéficié de 270 000 CHF dans le cadre de la 2^e tranche. Toutefois, la mise en œuvre de ce projet a été bloquée en raison de désaccords entre les offices concernés et l'organisation chef de file (OCF) sur la marche à suivre et l'organisation. Une expertise est menée actuellement à ce propos sur mandat du comité de pilotage en date du 4 novembre 2010.

La 3° et dernière tranche a permis de considérer toutes les demandes de projet soumises. Il s'agissait là, en partie, de demandes qui, faute de disponibilités, n'avaient pu être soutenues dans le cadre de la 2° tranche qu'à hauteur de la moitié des moyens sollicités.

Le tableau suivant fait état de tous les projets soutenus et des montants alloués.

Projet	Description du projet	Tranche	Montant engagé
A1.02	Développement en matière de données d'entreprise et salariales avec IAM (Identity and Access Management) et de signature numérique pour entreprises	2	90 000
A1.02	Campagne publicitaire sur le remplacement de la norme salariale CH (ELM)	3	86 000
A1.06	Élaboration du concept pour le projet «Demande de permis de construire», y compris analyse de la situa- tion, évaluation de solutions envisageables en vue d'un modèle de procédure de permis de construire ainsi que de modèles d'organisation et de finance- ment	2	200 000
A1.12	Concept pour le projet « Annonce de changements d'adresse, arrivées et départs », y compris évaluation, plateforme type et interfaces avec des tiers	1	265 000
A1.16	Constitution d'un nouveau groupe spécialisé eCH « Données agricoles », y compris premiers standards	1	105 000
A1.18	Exploitation pilote, développement et préparation de l'adoption définitive de l'interface Infostar – Contrôle des habitants	2	250 000

³ Les critères d'évaluation figurent à l'annexe I.

A1.19	Elaboration de bases contractuelles et de gouver- nance, définition des interfaces et travail de base concernant le portail eGRIS	2 et 3	465 000
A2.05	Concept relatif au projet de « Cartes de parking », y compris analyse de la situation, feuille de route, mise en œuvre à long terme et communication	1	110 000
A2.06	Elaboration du concept relatif au projet «Recherche et annonce d'objets trouvés», y compris analyse de la situation, concept cible et évaluation	2	90 000
A2.10	Concept relatif au projet « Permis de travail », y compris analyse de la situation, concept d'organisation, de financement, de communication et feuille de route de mise en œuvre	2	115 000
B1.02	Concept des bases légales pour la cyberadministration en Suisse	3	120 000
B1.06 et d'autres projets prio- ritaires	Consolidation et promotion des résultats architecturaux concernant« l'administration interconnectée »	3	75 000
B1.11	Set pour la norme d'échange eCH pour les dossiers et les documents, comportant un simulateur et un programme de gestion	2 et 3	130 000
B1.12	Mise en place du nouveau groupe spécialisé eCH «Données objets», élaboration des normes centrales et tests	1	130 000
B2.04	Renouvellement de l'infrastructure pour l'exploitation des formulaires électroniques	2	350 000
B2.06	Édification et vérification d'une architecture de solution suisse IAM (Identity and Access Management)	2	750 000
B2.06 et d'autres projets prio- ritaires	Concept pour l'intégration opérationnelle de Reference eGov et de l'annuaire des autorités dans la plateforme IAM	3	150 000
B2.08	Initialisation et conception de l'organisation chef de file du projet «Facturation et réalisation des paiements par voie électronique»	2	200 000
B2.09	Développement d'un validateur SIP (Submission Information Package)	3	70 000
Total			3 751 000

2.2 Monitorage et controlling

A partir du plan de mise en œuvre, un système spécifique de monitorage et de contrôle a été mis en place pour la réalisation des mesures, qui englobe notamment les points suivants:

- controlling financier des moyens déjà affectés et des moyens encore disponibles: quelle part des moyens mis à disposition est-elle déjà affectée et quelle part est-elle encore disponible pour soutenir les différentes mesures cataloguées?
- mesure des résultats des trains de mesures: quels sont les effets des trains de mesures? Leurs objectifs sont-ils atteints?
- monitorage et controlling de chaque projet soutenu: obtient-on les résultats visés? Quels sont les progrès réalisés depuis l'octroi du soutien? Les conditions fixées sont-elles remplies (p. ex. transfert de savoir-faire)?

Vu les dimensions évoquées ci-dessus, les organisations chefs de file ont rendu compte tous

les deux mois de l'état de leurs projets respectifs, en détaillant notamment leur mise en œuvre selon le plan, la situation au regard des coûts ainsi que les risques inhérents aux projets et les mesures prises. Ces comptes rendus ont été rassemblés régulièrement dans un rapport et publiés sur le site Internet E-Government Suisse⁴.

2.3 Communication

Durant la mise en œuvre du programme de cyberadministration des phases successives des mesures de stabilisation conjoncturelle, la direction opérationnelle s'est efforcée de pratiquer une communication transparente. Du fait de l'abandon du train de mesures II «pool de ressources», le groupe des bénéficiaires du programme Stabi3eGov concerné par le train de mesures I «projets prioritaires» s'est trouvé restreint exclusivement aux organisations chefs de file. Les OCF ont été intégrées le plus tôt possible dans le processus et informées à intervalles réguliers, par courriel de l'état du projet et des étapes suivantes. En outre, des ateliers et des discussions ont été menés pour les demandes nécessitant un travail de coordination ou de consolidation.

La direction opérationnelle a communiqué aussi par d'autres canaux sur l'état de mise en œuvre des mesures. C'est ainsi qu'une rubrique de la Newsletter était régulièrement consacrée au projet Stabi3eGov. Par ailleurs, le site Internet a été actualisé constamment par des informations et des rapports sur l'attribution des moyens et l'avancement des projets. Afin de donner davantage de résonnance aux projets de cyberadministration, la réunion des OCF du 8 novembre 2010 a été organisée sous le signe des projets Stabi3eGov.

Le 30 septembre, la direction opérationnelle a tiré un bilan provisoire des conséquences du programme de cyberadministration. Un communiqué de presse⁵ a été publié à cette occasion, dont le message clé était celui-ci: La mise en œuvre du train de mesures, approuvé par le Conseil fédéral au titre de la troisième phase des mesures de stabilisation conjoncturelle, est en bonne voie. Les projets prioritaires soutenus se déroulent comme prévu et affichent de premiers résultats positifs. D'ici la fin de l'année, tous auront au moins atteint la fin de leur phase de conception.

Finalement, il a été rendu compte de l'état de la mise en œuvre du projet dans les communiqués de presse ordinaires publiés après chacune des séances du comité de pilotage.

3 Résultats du soutien

Voici une récapitulation des résultats des projets soutenus. Des informations détaillées figurent à l'annexe 2, dans les rapports finaux concernant chacun d'eux.

A1.06 Demande de permis de construire

Nom du projet Demande de permis de construire – conception	
Description succincte La «plateforme électronique de demande de permis de construir	
	conçue en six étapes de projet («modules»):
	Le module 1 incluait l'étude des différents types de solutions cantonales
	et communales déjà existantes. Celles-ci ont été répertoriées à la faveur

⁴ s. http://www.egovernment.ch/fr/umsetzung/stabilisierung.php

⁵ http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=35354

F.	<u> </u>
	d'interviews structurées. les
Affectation des moyens	 exigences Le module 2 consistait à examiner les exigences que doivent remplir les permis de construire électroniques du point de vue des clients (maîtres de l'ouvrage, architectes, etc.). Le module 3 présentait et évaluait les variantes envisageables. Le module 4 consistait à déterminer les ajustements de processus et les instruments requis pour obtenir le plus grand commun dénominateur dans le domaine des permis de construire électroniques. Le module 5 livrait une estimation approximative des coûts d'initialisation et d'exploitation, ainsi que les avantages découlant du fait de disposer d'interfaces communes. Enfin, le travail de conception s'achevait sur des considérations relatives à la mise en œuvre du projet. L'élaboration du concept a été confiée à la société tsarea ag, Lucerne,
Allectation des moyens	qui a facturé ses services pour un montant total de 175 290 CHF.
Résultats	 Résultats principaux et objectifs atteints: Une analyse et des recommandations sur la marche à suivre subséquente (y compris un calendrier) sont disponibles. Les parties prenantes (notamment les cantons et les clients) ont été impliqués dans le travail de conception; la démarche proposée intègre les possibilités actuelles dans les recommandations et devrait susciter l'adhésion du plus grand nombre. Dans le détail, les objectifs assignés à chaque module ont été atteints.
Perspectives	Un calendrier a été défini pour la suite de la mise en œuvre du projet, qui prévoit les étapes suivantes: - présentation finale du rapport « Plateforme électronique pour les permis de construire » lors de l'assemblée plénière de la DTAP (mars 2011) - décision du comité directeur à propos de la marche à suivre (mars 2011) - élaboration d'un accord particulier pour l'origine des fonds avec les parties prenantes (y compris organisation/processus et structures) (juin 2011) - publication du programme de soutien auprès des cantons (août 2011) - évaluation des projets et attribution des fonds (décembre 2011) Il est prévu que les cantons s'associent au financement pour plus de 50 % au total (affectation directe des moyens et quote-part des fonds d'encouragement) et que divers services de la Confédération assument le solde (<50 %, fonds d'encouragement), ce qui permettra d'atteindre l'objectif visé, à savoir fournir une contribution insigne au projet de cyberadministration suisse avec un nombre restreint de plateformes électroniques pour les permis de construire.
Conclusion	Le soutien apporté au travail de conception a contribué à débloquer une situation jusque-là figée et à esquisser la marche à suivre envisageable à l'intention de la DTAP (ou, plus exactement, des cantons). Ce qui permettra de poursuivre l'important objectif de développement des permis de construire électroniques et de le réaliser sur la base de résultats concrets. Par ailleurs, les fabricants et les fournisseurs ont pu ainsi trouver des incitations en vue d'une orientation possible de la stratégie nationale ou intercantonale vers une plateforme électronique pour les permis de cons-

truire.

A1.12 Annonce d'arrivée dans une commune, de départ d'une commune, de changement d'adresse

Nom du projet Concept relatif au projet d'annonce de changement d'adresse, d'ar			
Description augainsts	dans une commune et de départ d'une commune		
Description succincte	Ce projet a pour objet l'élaboration d'un concept général décrivant le processus à suivre		
	·	airea via Internet et	
	- pour s'acquitter des déclarations obligatoires via Internet et		
	- mettre en place le système d'annonce vi		
	Le concept général (CG) est formé par conséque voici:	ent des chapitres que	
	- analyse du mandat,		
	 rappel de la situation au regard du droit, 	des processus de travail	
	des services des habitants et de l'enviro	•	
	- exigences auxquelles doit satisfaire la se		
	toyen, des services des habitants et sur		
	- description de l'état de réalisation des o		
	tion du système d'annonce EWDeGOV	, ,	
	- traitement des questions relevant de l'int	formatique, du droit et	
	des processus,	, ,	
	- composition et tâches de l'organisme re	sponsable,	
	- financement de la mise en œuvre du coi	ncept EWDeGOV,	
	- mise en œuvre du concept, avec adoption	on d'un calendrier.	
Affectation des moyens	Affectation des moyens couvrant les activités	CHF 123 729	
	de conception		
	Implication de l'ASSH/ du groupe de suivi	CHF 32 039	
	Support TI	CHF 90 724	
	TVA	CHF 18 505	
	Total	CHF 265 000	
Résultats	Les objectifs visés sont les suivants:		
	- mise en place des structures d'organisa	nisation d'un organisme res-	
	ponsable,		
	- élaboration d'un concept général sous-ja	acent a une solution in-	
	formatique,		
	•		
	- recensement des exigences des parties	prenantes,	
	recensement des exigences des partiesestimation des coûts globaux à prévoir,		
Derepostives	 recensement des exigences des parties estimation des coûts globaux à prévoir, préparatifs en vue du financement de la 	mise en œuvre.	
Perspectives	 recensement des exigences des parties estimation des coûts globaux à prévoir, préparatifs en vue du financement de la Le concept général constitue une base solide en 	mise en œuvre.	
Perspectives	 recensement des exigences des parties estimation des coûts globaux à prévoir, préparatifs en vue du financement de la Le concept général constitue une base solide en d'annonce via Internet car il illustre bien les base 	mise en œuvre. I vue du système es légales et organisa-	
Perspectives	 recensement des exigences des parties estimation des coûts globaux à prévoir, préparatifs en vue du financement de la Le concept général constitue une base solide en d'annonce via Internet car il illustre bien les base tionnelles, de même que l'état actuel du projet. 	mise en œuvre. vue du système es légales et organisa- Ga durabilité requiert im-	
Perspectives	 recensement des exigences des parties estimation des coûts globaux à prévoir, préparatifs en vue du financement de la Le concept général constitue une base solide en d'annonce via Internet car il illustre bien les base tionnelles, de même que l'état actuel du projet. Si pérativement la collaboration des diverses parties 	mise en œuvre. n vue du système es légales et organisa- Sa durabilité requiert im- es prenantes au système	
Perspectives	 recensement des exigences des parties estimation des coûts globaux à prévoir, préparatifs en vue du financement de la Le concept général constitue une base solide en d'annonce via Internet car il illustre bien les base tionnelles, de même que l'état actuel du projet. Se pérativement la collaboration des diverses partie d'annonce. Quant à savoir si le projet EWDeGO 	mise en œuvre. vue du système es légales et organisa- Ga durabilité requiert im- es prenantes au système V sera mis en œuvre par	
Perspectives	 recensement des exigences des parties estimation des coûts globaux à prévoir, préparatifs en vue du financement de la Le concept général constitue une base solide en d'annonce via Internet car il illustre bien les base tionnelles, de même que l'état actuel du projet. S pérativement la collaboration des diverses partie d'annonce. Quant à savoir si le projet EWDeGO l'organisme qu'il est prévu d'instituer ou si les dif 	mise en œuvre. vue du système es légales et organisa- Ga durabilité requiert im- es prenantes au système V sera mis en œuvre par éférents prestataires	
Perspectives	 recensement des exigences des parties estimation des coûts globaux à prévoir, préparatifs en vue du financement de la Le concept général constitue une base solide en d'annonce via Internet car il illustre bien les base tionnelles, de même que l'état actuel du projet. Si pérativement la collaboration des diverses partie d'annonce. Quant à savoir si le projet EWDeGO l'organisme qu'il est prévu d'instituer ou si les dif adapteront directement leurs logiciels aux exigen 	mise en œuvre. I vue du système les légales et organisa- les durabilité requiert im- les prenantes au système V sera mis en œuvre par l'érents prestataires ince de ce concept, cela	
Perspectives	 recensement des exigences des parties estimation des coûts globaux à prévoir, préparatifs en vue du financement de la Le concept général constitue une base solide en d'annonce via Internet car il illustre bien les base tionnelles, de même que l'état actuel du projet. S pérativement la collaboration des diverses partie d'annonce. Quant à savoir si le projet EWDeGO l'organisme qu'il est prévu d'instituer ou si les dif 	mise en œuvre. I vue du système les légales et organisa- les durabilité requiert im- les prenantes au système V sera mis en œuvre par l'érents prestataires les de ce concept, cela EWDEGOV.	
Perspectives	 recensement des exigences des parties estimation des coûts globaux à prévoir, préparatifs en vue du financement de la Le concept général constitue une base solide en d'annonce via Internet car il illustre bien les base tionnelles, de même que l'état actuel du projet. Si pérativement la collaboration des diverses partie d'annonce. Quant à savoir si le projet EWDeGO l'organisme qu'il est prévu d'instituer ou si les dif adapteront directement leurs logiciels aux exiger n'est plus qu'une question de mise en œuvre de 	mise en œuvre. I vue du système les légales et organisa- les prenantes au système les prenantes au système les prenantes au système les prenantes en œuvre par l'érents prestataires les de ce concept, cela les EWDeGOV. le concept avec deux	
Perspectives	 recensement des exigences des parties estimation des coûts globaux à prévoir, préparatifs en vue du financement de la Le concept général constitue une base solide en d'annonce via Internet car il illustre bien les base tionnelles, de même que l'état actuel du projet. Se pérativement la collaboration des diverses parties d'annonce. Quant à savoir si le projet EWDeGO l'organisme qu'il est prévu d'instituer ou si les different directement leurs logiciels aux exigen n'est plus qu'une question de mise en œuvre de Ce qui est sûr, c'est qu'il sera possible de tester 	mise en œuvre. I vue du système les légales et organisa- les prenantes au système V sera mis en œuvre par l'érents prestataires lince de ce concept, cela EWDeGOV. Ile concept avec deux le moitié de 2011 dans	
Perspectives	 recensement des exigences des parties estimation des coûts globaux à prévoir, préparatifs en vue du financement de la Le concept général constitue une base solide en d'annonce via Internet car il illustre bien les base tionnelles, de même que l'état actuel du projet. Si pérativement la collaboration des diverses partie d'annonce. Quant à savoir si le projet EWDeGO l'organisme qu'il est prévu d'instituer ou si les dif adapteront directement leurs logiciels aux exigen n'est plus qu'une question de mise en œuvre de Ce qui est sûr, c'est qu'il sera possible de tester communes de Suisse orientale durant la première 	mise en œuvre. I vue du système les légales et organisa- Sa durabilité requiert im- les prenantes au système V sera mis en œuvre par l'érents prestataires l'hace de ce concept, cela EWDeGOV. Ile concept avec deux le moitié de 2011 dans ltravail sont décrits dans	

général qui a permis pour la première fois de regrouper et de consolider les bases du système d'annonce via Internet dans tous les domaines (droit, processus de déclaration, statistiques, informatique).
 EWDeGOV est l'exemple type d'un projet qui monopolise une tâche souveraine (de police) relevant de la compétence et du droit des cantons et des communes, requiert des procédures et processus identiques dans toute la Suisse, présente un grand nombre d'interconnexions dans tous les secteurs de l'administration, concerne une matière informatique classique (données d'adresse), demande peu de connaissances techniques au déclarant en termes d'utilisation, trouvera des applications dans des milliers de cas au quotidien, ce qui témoigne de son utilité, pourra être contrôlé par un nombre raisonnable d'acteurs.

A1.16 Administration du secteur agricole (ASA 2011)

Nom du projet	ASA 2011
Description succincte	Les moyens ont été affectés prioritairement à la création de groupes spécialisés eCH et à la tenue des premières séances préparatoires et de suivi. De plus, l'OFAG a créé la communauté d'information spécialisée «Modèles de données minimales GIS». Trois groupes de travail ou groupes spécialisés eCH ont été créés durant
	les travaux ou sont en cours de création.
Affectation des moyens	Sur les 170 000 CHF demandés, env. 98 000 ont été utilisés. Des informations seront volontiers fournies sur l'affectation détaillée des moyens.
Résultats	 Voici des renseignements sur les objectifs visés et leur atteinte: Discussions préliminaires sur l'initialisation du groupe Contrôle de données (normalisation des types de données et d'annonces déjà traités; planification de normalisations plus poussées dans le cercle élargi des parties prenantes). Demande thématique de normalisation eCH de données agricoles – atteint Demande de groupe(s) spécialisés eCH dans le secteur agricole – non atteint – rejet de la demande initiale. La demande de groupe sera redéposée en 2011 et les lacunes initiales seront éliminées. Un objectif très important consistait à sensibiliser les donneurs d'ordre et les partenaires au programme ASA. Il a été atteint.
Perspectives	Les groupes de normalisation eCH évoqués plus haut entameront pleinement leur activité en 2011, soit avec un certain retard. Les travaux seront poursuivis au rythme de séances trimestrielles (en moyenne) pour chaque groupe spécialisé. Puis, en 2012 et 2013, des groupes spécialisés eCH plus complets seront peu à peu mis en place pour se consacrer à des normalisations nouvelles ou à la modification de normes existantes. Les premières procédures de normalisation effectives issues des trois groupes mentionnés devraient débuter en 2011 (automne ou hiver) et

	être poursuivies en 2012.
	Le financement futur est assuré et les normalisations se poursuivront. Une somme annuelle comprise entre 35 000 et 50 000 CHF est prévue par la Haute école spécialisée bernoise pour des activités approfondies. Des moyens financiers du même montant seront budgétés pour permettre à des tiers de s'associer aux efforts de normalisation.
Conclusion	Il apparaît donc que le financement initial d'ASA 2011 par le biais du programme de la 3 ^e phase de stabilisation conjoncturelle est un succès. L'OFAG garantit un budget couvrant la poursuite des efforts de normalisation pour les années à venir.

A1.18 Annonce de changements d'état civil

Nom du projet	Infantor oMICTAD		
Nom du projet	Infostar eMISTAR		
Description succincte	La nouvelle loi sur l'harmonisation des registres oblige Infostar à déclarer		
	toutes les nouvelles saisies de données de personnes ainsi que tout		
	changement d'état civil à la CdC/UPI à des fins de mise à jour. Il appar-		
	tient de même à Infostar d'annoncer aux services du contrôle des habi-		
	tants le nouveau numéro AVS d'une personne (NAVS13). A cette fin, le		
	numéro NAVS de chaque personne doit être enregistré dans Infostar. Le		
	projet Infostar eMISTAR (anciennement LHR 2) est le projet de l'OFJ qui		
	fait suite au projet LHR de l'OFS. Il s'agit de développer les fonctionnali-		
	tés et de fournir l'aide nécessaire aux partenaires situés aux interfaces.		
Affectation des moyens	Les travaux ont été exécutés par le prestataire CSI-DFJP. Une somme		
	de 499 120 CHF a été affectée à la mise en œuvre des programmes de		
	travail définis. Le soutien financier de 250 000 CHF accordé dans le		
	cadre de la 3e phase de stabilisation conjoncturelle a été affecté en tota-		
	lité au financement des programmes de travail cités plus haut.		
Résultats	Voici les programmes de travail qui ont été élaborés:		
	 programme de travail 1: mise en œuvre et à disposition de nou- 		
	veaux cas pour la nouvelle version d'Infostar.		
	 programme de travail 4: les exigences ont été intégralement 		
	remplies et mises en production.		
	 programme de travail 5: le concept est établi et a été envoyé au 		
	donneur d'ordre pour avis.		
	 programmes de travail 6 et 7: l'exploitation pilote est en cours; 		
	245 communes (soit 10 %) s'étaient déjà annoncées à fin 2010		
	pour le système d'annonce électronique.		
	 programme de travail 8: une grande partie des divergences et 		
	des erreurs ont pu être éliminées.		
	 programme de travail 9: les activités de surveillance de routine 		
	ont été mises en production.		
	 programme de travail 10: le Compare-Batch a été mis en pro- 		
	duction.		
	 programme de travail 11: la méthode de production et de livrai- 		
	son des extraits a été définie et élaborée.		
Perspectives	En 2011, l'accent sera mis sur la diffusion à plus large échelle du sys-		
	tème d'annonce parmi les services du contrôle des habitants. Le projet		
	vise essentiellement à remplacer les déclarations sur papier qui transi-		
	tent entre les services de l'état civil et ceux du contrôle des habitants.		
	D'ici au 31 décembre 2012, les conditions requises seront créées en col-		
	laboration avec les services du contrôle des habitants et les fournisseurs		

	de logiciel pour remplacer intégralement le système actuel d'annonce par voie postale. En 2011 encore, il est prévu de mener deux études de faisabilité sur les thèmes «élargissement du système d'annonce en matière d'état civil à des tiers» (hôpitaux, médecins, p. ex.) et «accès privilégié aux données Infostar» (p. ex., validation électronique des données figurant sur l'acte d'origine). Les fonctionnalités et processus des deux interfaces seront intégrés à l'exploitation régulière d'Infostar et financés par son biais. La Confédération assumera la responsabilité de l'exploitation et l'entretien du système, ce qui en garantit la durabilité. En tant qu'utilisateurs d'Infostar, les cantons indemniseront la Confédération des frais d'exploitation.
Conclusion	De l'avis même du responsable du projet, la mise en œuvre des différents programmes de travail s'est déroulée sans problème ni retards notables, grâce à la garantie de financement. Les parties au projet sont motivées à s'associer aux travaux de modernisation et d'optimisation qui relèvent de leurs domaines d'activité respectifs.
	Sans le soutien financier accordé dans le cadre de la troisième phase des mesures de stabilisation conjoncturelle, il aurait été impossible de mettre en œuvre tous les modules de travail prévus. Il aurait fallu soit cesser entièrement les travaux vers le mois de mai 2010, soit différer d'autres projets, avec les retards associés, alors que ces projets figurent pour certains dans le catalogue des prestations et pré-requis de la stratégie en matière de cyberadministration.

A1.19 Système électronique d'informations foncières (eGRIS)

Nom du projet	eGRIS			
Description succincte	Le volet du projet eGRIS dont SIX Group assume la responsabilité a			
	pour but de mettre en place une infrastructure permettant à l'économie,			
	aux citoyens et à l'administration publique d'accéder à toutes les infor-			
	mations foncières suisses ainsi qu'au système de commerce électro-			
	nique avec les offices du registre foncier par le biais d'une plateforme			
	centralisée. L'infrastructure eGRIS sera constituée notamment de trois			
	modules:			
	renseignements électroniques Terravis			
	 consultation de données par voie électronique 			
	 transactions é 	lectroniques à l'échelle national	е	
Affectation des moyens	Voici un état détaillé de l'affectation des moyens:			
	Eisenhut Informatik AG		52'336.65	
	zhaw (PD Dr. A. Abegg)	Formulation de la demande SNF	30'000.00	
	innoq Schweiz GmbH	Conception et spécifications BPEL	142'354.80	
	innoq Schweiz GmbH	Conception des transact. électron.	29'111.85	
	Eisenhut Informatik AG Elaboration de l'interface GBDBS 11'959		11'959.75	
	N+W Informatik GmbH Divers 110'000.00		110'000.00	
	KSTA (PD Dr. A. Abegg) Expertise eGRIS		60'000.00	
	BEDAG Analyse GBDBS		35'000.00	
	keyon AG	Plan de sécurité externe	55'952.00	
	TOTAL CHF 526'715.05			
Résultats	Les moyens disponibles dans le cadre du programme de cyberadminis-			
	tration ont permis de créer des pré-requis pour les prestations suivantes:			

Gouvernance Elaboration d'une base de discussion pour les cantons en vue d'un partenariat public/privé avec SIX Group, à partir duquel seront réglés les rapports de propriété, la répartition des rôles et la collaboration à long terme. Mandat d'étude pour le Fonds national Elaboration d'un mandat d'étude à l'intention du Fonds national, en rapport avec les changements liés à l'informatisation des opérations du registre foncier. Portail de renseignements Terravis Dans le milieu hétérogène du registre foncier, une interface d'exportation standardisée a été définie, testée et mise en production avec succès le 1^{er} novembre 2010 Transactions électroniques Terravis Il a été possible d'élaborer des bases importantes destinées à faciliter l'échange électronique d'informations entre les offices du registre foncier, les notaires et les établissements de crédit à compter du 1^{er} janvier 2012. Voici les programmes de travail prévus pour 2011 et 2012: Perspectives élaboration des bases légales requises aux niveaux de la Confédération et des cantons numérisation des registres fonciers adaptation des systèmes des registres fonciers et des banques développement du portail de renseignements Terravis développement du système de consultation de données Terravis développement du commerce électronique Les moyens engagés permettent de créer les bases nécessaires pour mettre en œuvre dans les meilleurs délais les projets prévus sous la forme requise pour l'économie. Les banques et d'autres futurs utilisateurs manifestent un intérêt avéré. Le premier service (portail de renseignements) fonctionne à titre d'essai pilote depuis novembre 2010. Conclusion Comme les cantons privilégient leurs intérêts propres et qu'il n'existe pas, dans le contexte du registre foncier, de structures fixes dotées de compétences financières à l'échelle nationale, la mise en œuvre du projet en temps utile serait impossible dans des conditions normales. Les moyens débloqués dans le cadre du programme de cyberadministration ont comblé une partie de cette vacuité. Les cantons ont pu se convaincre du bien-fondé du projet en se rendant compte d'abord de l'utilité d'eGRIS; ensuite en comprenant que ce projet était classé comme prioritaire, et troisièmement que des moyens financiers lui étaient consacrés dans le cadre du programme de cyberadministration. Sans ce soutien, le projet aurait subi un retard de 1 à 2 ans, avec les conséquences suivantes: Les économies attendues par tous les groupes d'ayants droit seraient intervenues avec beaucoup de retard. L'ennui, c'est que de tels coûts n'apparaissent dans aucune comptabilité et passent donc systématiquement ignorés. L'effet psychologique majeur qu'exerce un projet fructueux peut facilement prendre une tournure négative en cas de retard im-

portant.

•	eGRIS profite de l'adaptation des bases légales et de
	l'instauration de la signature numérique, ce qui rend une harmo-
	nisation mutuelle nettement plus simple et efficace.

A2.05 Demandes et paiements des cartes de parking

Nom du projet	Demandes et paiements des cartes de parking
Description succincte	Le projet A2.05 veut rendre possible les demandes et les paiements des autorisations de stationnement et d'accès de véhicules (délivrées notamment aux riverains, aux visiteurs et aux exploitants de commerce) puissent être demandées et payées par voie électronique. L'aspect du contrôle a été intégré après coup au concept. Il s'ensuit que le projet devrait logiquement avoir pour nom: A2.05 Demande, paiement et contrôle de cartes de parking.
Affectation des moyens	Un montant de 61 780 CHF a été affecté au soutien méthodique du projet, au développement d'une organisation de travail, à l'organisation d'ateliers, à une analyse de la situation et des besoins (à l'inclusion d'un sondage et d'interviews en ligne) ainsi qu'à l'élaboration du concept d'organisation et de financement. Le concept technique général, de même que l'activité de conseil technique ont coûté globalement 26 114.50 CHF. Les travaux et le soutien apporté par la Ville de Bienne ont mobilisé des fonds d'un montant de 21 600.70 CHF. L'affectation des moyens se monte ainsi à la somme de 109 585.20 CHF.
Résultats	 Les objectifs visés étaient les suivants: Analyse de la situation: au début de l'été 2010, toutes les villes et communes de Suisse ont été invitées à participer à un sondage en ligne sur le thème «autorisations de stationnement et d'accès par voie électronique». Les questions portaient sur l'état des travaux d'aménagement dans les communes et sur les besoins des acteurs dans ce domaine. De plus, des interviews ont été menées de façon ponctuelle. Elaboration de l'état de la technologie et du marché, essentielle pour faire le point de la situation et déterminer la marche à suivre. Il s'agissait notamment de distinguer les types d'autorisation (autorisation à la journée, à l'année, autorisation d'accès). Mise en place d'une organisation de travail pragmatique. Elaboration d'un concept dans le domaine de l'organisation et du financement et esquisse d'un concept technique.
Perspectives	Le projet est géré par le groupe de travail «Informatique des villes et des communes» de la CSI. La durabilité de l'organisation est donc acquise. Toutefois, l'activité du groupe de travail repose sur le principe de milice. S'il est probable que la réalisation concrète du projet requiert une participation financière des communes impliquées, il serait néanmoins extrêmement utile de disposer de moyens de financement centralisés pour couvrir les coûts de coordination et d'autres travaux de base. Voici les modules de travail prévus pour les prochaines années: • achèvement du concept technique général • établissement d'un cahier des charges en vue de la procédure d'appel d'offres

	création de consortiums
	mise en œuvre de solutions techniques
	 élaboration de normes eCH et de bonnes pratiques à partir des
	expériences tirées de la mise en œuvre
Conclusion	L'organisation chef de file, à savoir le groupe de travail «Informatique des villes et des communes», fonctionne selon le principe de milice et ne disposait en propre d'aucun budget permettant de couvrir les frais de la phase de conception. D'autres options de financement auraient certes été envisageables en principe. Mais les recherches préalables nécessaires auraient retardé considérablement la mise en œuvre du projet et engendré elles-mêmes d'autres coûts. Partant, un certain nombre de communes auraient sans doute ignoré le projet coordonné et agi de leur propre initiative sans se concerter avec d'autres communes et acteurs. En ce sens, les moyens débloqués dans le cadre du programme de cyberadministration de la troisième phase des mesures de stabilisation conjoncturelle ont très clairement accéléré le processus. Aucune participation financière n'aurait cependant été possible pour le travail de base (phase d'analyse, phase de conception). Sans le soutien financier d'EGov Suisse, ce travail préalable n'aurait probablement pas pu être fi-
	nancé.

A2.06 Recherche et annonce d'objets trouvés

Nom du projet	Elaboration du concept
Description succincte	L'annonce et la recherche d'objets trouvés peuvent être effectuées de manière électronique auprès du bureau prévu à cet effet (en général le bureau communal des objets trouvés). La réponse du bureau des objets trouvés est également fournie par voie électronique. L'organisation des bureaux des objets trouvés étant décentralisée, la personne en quête de son bien doit savoir où elle l'a perdu pour pouvoir adresser sa demande au bureau idoine. La création, à l'échelon national, d' un point de contact unique à même d'échanger des données avec tous les bureaux des objets trouvés permettrait de simplifier les recherches. La remise d'objets trouvés doit être possible dans tous les bureaux de Suisse, comme c'est déjà le cas actuellement.
Affectation des moyens	La direction du projet a mobilisé 7000 CHF. L'analyse de la situation et le concept cible ont coûté 25 000 CHF, soit un total de 32 000 CHF.
Résultats	Le manuel du projet déterminait les objets de livraison suivants pour la phase I: • analyse de la situation • solutions envisageables et possibilités de mise en œuvre • concept cible Tous ces documents sont disponibles.
Perspectives	Le projet démontre qu'il est possible de proposer le «Service des objets trouvés Suisse» actuel sans incidences financières notables sur le Portail Suisse «ch.ch». En rendant cette démarche publique et en associant les cantons et les communes au service, l'objectif visé sera atteint, à savoir que la population pourra signaler plus facilement des objets perdus ou trouvés et qu'il sera possible de relever partout en Suisse le taux de récupération des objets trouvés. Le groupe de projet demande à «ch.ch» de proposer le «Service des ob-

	jets trouvés Suisse» sur son site. La charge financière qui en résulte étant négligeable, le projet pourra être réalisé en 2011 sous réserve, bien entendu, que «ch.ch» y soit disposé.
Conclusion	C'est le soutien financier d'eGov qui a permis de viabiliser ce projet et d'engager des spécialistes externes. Le groupe de projet, qui fonctionne selon le principe de la milice, n'aurait pas été en mesure d'exécuter les travaux requis. Sur la base de l'analyse de la situation actuelle, il sera possible de coordonner et de déployer à l'échelle nationale des solutions existantes et identifiées dans le cadre de ce projet

A2.10 Autorisations dans le domaine du travail

Nom du projet	Autorisations dans le domaine du travail – élaboration du concept
Description succincte	Le catalogue des projets prioritaires arrêté dans le cadre de la stratégie suisse en matière de cyberadministration mentionne sous le n° A2.10 le projet intitulé «Autorisations dans le domaine du travail» en en précisant le but: «Les entreprises peuvent transmettre leurs demandes/propositions sous forme électronique pour les autorisations dans le domaine du travail (notamment au sujet du temps de travail, de la réduction de l'horaire de travail, de l'exercice de la profession et des étrangers). Les autorités mettent le statut de la demande ainsi que la décision elle-même sous forme électronique à la disposition des entreprises.»
	Grâce aux moyens financiers dégagés par le programme Stabi3eGov, l'AOST a pu mener à bien la phase de conception, qui prévoyait de régler les volets suivants: • planification et création des bases requises, • état des lieux, • projet de concept d'organisation et de financement, feuille de route, • préparatifs de mise en œuvre, • achèvement de la phase de conception.
Affectation des moyens	Les travaux menés par l'AOST (gestion du projet) et le recours à des consultants externes pour le développement du concept (analyse, ateliers, élaboration du concept) ont mobilisé une somme de 105 000 CHF.
Résultats visés	 Etat des lieux: une analyse de la situation actuelle a permis de sonder l'état de mise en œuvre de solutions électroniques de demande d'autorisations dans le domaine du travail aux échelons de la Confédération et des cantons. Concept d'organisation et de financement, feuille de route: à partir de l'analyse de la situation, des propositions ont été élaborées pour l'organisation, le financement et le calendrier de mise en œuvre du projet. Préparatifs pour la mise en œuvre: la procédure de consultation menée parmi les décideurs impliqués à propos de ces propositions détaillées a révélé que les autorités concernées avaient une autre conception de la mise en œuvre du projet.
Perspectives	Le financement est assuré sur le chapitre de l'indemnisation en cas de réduction de l'horaire de travail. La mise en œuvre du projet relatif aux autorisations de travail sera également activée afin de soutenir l'aboutissement des objectifs fixés en matière de cyberadministration dans ce secteur.

	Le secteur des autorisations de travail pour étrangers sera étendu à d'autres processus relevant du droit des étrangers. Il faudra donc, dans un premier temps, que les acteurs concernés définissent clairement l'ampleur du projet. A partir de là, il sera possible de planifier l'organisation et le financement. La phase de conception a toutefois permis d'élaborer des bases solides pour ce projet. L'AOST veillera à ce que ces enseignements ne soient pas perdus mais communiqués à la nouvelle organisation chef de file. Le projet ne sera pas poursuivi dans son ampleur actuelle. Les objectifs esquissés seront répartis en plusieurs secteurs partiels qu'il s'agira alors
Conclusion	de réaliser en priorité. Le programme suisse de cyberadministration ou, plus exactement, les projets prioritaires, n'étaient pas encore un sujet de discussion majeur pour les acteurs impliqués. Sans le financement initial, l'AOST n'aurait pu assumer les dépenses de coordination nécessaires faute de ressources en personnel et en temps. Le financement débloqué dans le cadre du programme de stabilisation lancé par E-Government Suisse a permis à l'Association d'assumer le rôle de chef de file durant la phase de conception. Les services de la Confédération qui y sont associés (SECO, ODM) avaient été sollicités pour le jouer, ils se sont contenté de participer.

B1.02 Bases légales

Nom du projet	Concept pour des bases légales pour la cyberadministration en Suisse
Description succincte	Ce projet est étroitement lié au mandat adressé par le Conseil fédéral au
	DFJP le 11 juin 2010 concernant la consolidation des bases légales re-
	quises pour faire aboutir la mise en œuvre de la stratégie du Conseil fé-
	déral pour une société de l'information en Suisse. L'OFJ a revêtu le rôle
	de chef de file du projet B1.02 sur décision du comité de pilotage en date
	du 4 novembre. Il s'agissait de prioriser, évaluer et, si possible, concréti-
	ser de façon judicieuse les travaux préliminaires lancés par l'ancienne
	OCF, l'USIC, ainsi que les objectifs arrêtés lors de l'atelier de l'OCF du
	18 juin 2009 à propos du cadre légal à donner à la cyberadministration.
Affectation des moyens	4 partenaires et prestataires externes ont été chargés pour 120 000 CHF
	de fournir les services suivants:
	- Préparation, organisation et évaluation d'un atelier avec chacun des
	OCF et instances cantonales de cyberadministration ayant déjà ac-
	compli des travaux préalables dans ce domaine, avec chacun des pré-
	posés cantonaux à la protection de données, élaboration d'une propo-
	sition de mise en œuvre des résultats
	- Analyse critique et révision de la liste des lacunes et/ou barrières cons-
	tatées dans la législation actuelle, de nature à entraver ou rendre im-
	possible la mise en œuvre des projets de cyberadministration; élabora-
	tion d'un modèle de législation en vue du changement de support (pa-
	pier → documents à signature numérique), et élaboration d'une
	ébauche de concept pour la marche à suivre dans le cadre du projet
	B1.02
	- Initialisation et soutien des révisions à mener en matière de droit nota-
Págultota	rié (lois et ordonnances)
Résultats	- Une liste des lacunes et/ou barrières constatées dans la législation ac-

	tuelle, de nature à entraver ou rendre impossible la mise en œuvre des projets de cyberadministration - Un modèle de législation cantonale régissant les actes authentiques électroniques - Une ébauche de concept pour la marche à suivre dans le cadre du projet B1.02
Perspectives	Conformément au mandat du Conseil fédéral, ce dernier devra se faire remettre d'ici 2011 – sur la base du rapport rendu à propos de la «Consolidation des bases légales» – un avant-projet pouvant être soumis à consultation et assorti d'un rapport explicatif concernant les bases légales à créer.
Conclusion	C'est le soutien financier accordé dans le cadre du programme de cyberadministration qui a permis de donner corps au projet. Faute de ces moyens, la phase de conception et, partant, la création d'une assise solide pour la poursuite de ce projet auraient été retardées, ce qui aurait conduit à un règlement des questions juridiques dépourvu de toute coordination, sans compter les effets de synergie inexploités.

B1.06 Architecture de la cyberadministration suisse

Nom du projet	Consolidation et promotion des résultats architecturaux de «l'administration interconnectée»
Description succincte	Il s'agissait d'identifier les résultats architecturaux déjà traités ou visés dans les pré-requis prioritaires (B1.06, B1.03, B2.01, B2.02, B2.04, B2.06) puis de les regrouper avec des mesures adéquates et de les harmoniser sur le fond.
Affectation des moyens	 70 000 CHF ont été alloués à deux prestataires externes pour exécuter les projets partiels suivants: Architecture globale de la cyberadministration suisse: 35 000 CHF Administration interconnectée Suisse – état des lieux et analyse des écarts part rapport à une sélection de pré-requis prioritaires: 35 000 CHF
Résultats	 Rapport «Architekturübersicht zum Informationsverbund Vernetzte Verwaltung Schweiz» (seulement disponible en allemand) Analyse d'une sélection de pré-requis pour en identifier les lacunes et les contradictions te élaboration d'un tableau synoptique des éléments entrant dans l'architecture de la cyberadministration suisse Rapport «Vernetzte Verwaltung Schweiz – Bestandesaufnahme und GAP-Analyse zu ausgewählten priorisierten Voraussetzungsvorhaben» (seulement disponible en allemand) Identification de différents problèmes inhérents à la préparation, la mise en œuvre, la diffusion, la mise en exploitation et gestion des résultats des projets prioritaires évoqués, proposition éventuelle de mesures adéquates.
Perspectives	Les OCF impliquées examineront dans le sillage de ce projet une approche commune des projets prioritaires et coordonneront les étapes ultérieures avec la direction opérationnelle d'E-Government CH.
Conclusion	Les moyens financiers mis à disposition ont permis de réunir les résultats architecturaux de différents pré-requis. Ainsi est établie une assise solide en vue de la poursuite de la collaboration technique et les résultats architecturaux pourront être consolidés dans la perspective de «l'administration interconnectée Suisse».

L'architecture globale (Architekturübersicht) s'adresse en priorité à des spécialistes et servira de cadre d'orientation en vue d'une collaboration et d'une coordination approfondies entre les organes chargés de mettre en œuvre la stratégie en matière de cyberadministration.

Les résultats de l'état des lieux et de l'analyse des écarts seront repris dans l'accord-cadre à renouveler en matière de cyberadministration et

lors de la révision de la stratégie suisse de cyberadministration.

B1.08 Normalisation des données des entreprises et des salaires

Nom du projet	- IAM pour les entreprises	
	- Business Dossier Swissdec	
Description succincte	2 projets ont été soutenus en l'occurrence:	
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	1. IAM pour entreprises: extension de la normalisation	n des données sa-
	lariales ELM par la signature numérique pour entre	prise:
	IAM (Identity and Access Management) est destiné	à être élargi pour
	les entreprises. Les services de comptabilité (finance	• .
	les directeurs financiers ou les comptables devront	,
	transmettre les données en toute sécurité et de s'id	•
	tail Internet. Le problème de la sécurité sera résolu	•
	•	•
	tificats propres aux entreprises, ce qui nécessite l'é	
	rectives et de modules à l'intention des fabricants d	-
	des proportions analogues au soutien actuel appor	te au standard sa-
	laire CH (ELM).	
	2. Le Business Dossier Swissdec: une campagne pro	motionnelle pour
	le lancement du standard salaire CH (ELM)	
Affectation des moyens	IAM pour entreprises	
	Frais de spécification et de coordination	CHF 18 587.40
	des parties prenantes	
	Analyse, design et mise en œuvre	CHF 24 163.50
	Développement du prototype	CHF 22 304.80
	Rapport sur le concept et conclusion de la phase	CHF 18 587.40
	TVA	CHF 6 524.18
	Total	CHF 90 000
	2. Business Dossier	
	Travail de conception	CHF 10 000
	Travail rédactionnel	CHF 20 000
	Graphiques:	CHF 10 000
	Production des 10 000	CHF 46 000
	exemplaires du dossier par WEKA	
	Total	CHF 86 000
Résultats	1. IAM pour entreprises: un prototype simple a été coi	nçu, pour lequel il
	a fallu développer les éléments suivants:	, , ,
	IdP (STS): Une solution a dû être trouvée car le Post IdP ne fonctionnait	
	pas. Il était néanmoins prévu d'utiliser le Post IdP plus tard.	
Comptabilité salaires (client): Transmetteur servant à simuler comptabilité salaires d'entreprise ou, plus exactement, la comcation avec l'IdP, puis à signer les données à envoyer par Todistributeur.		
		The state of the s
		yer par Token au
	Distributeur (SP): Distributeur spécial destiné à vérifie	er les Token et à
	répartir les données salariales. Dans leUse Case T	VA, la signature
	est transmise en toute transparence.	-
	Destinataire final (SP): Dans le Use Case TVA, la sig	nature est vérifiée
	encore une fois au bout de la chaîne de transmission	on (End-to-End

	Signature). 2. Business Dossier Swissdec
Perspectives	IAM pour entreprises Le rapport sur le concept et le prototype, de même que la suite des opérations feront l'objet d'une discussion et d'une harmonisation avec l'AFC et l'USIC. Swissdec prendra part au projet «Claim Assertion Service pour entreprises» (répertoire d'authentification des entreprises).
	 Business Dossier Diverses mesures de marketing sont prévues à titre d'appoint, tant sur le plan qualitatif que quantitatif (voir le rapport en annexe pour de plus amples informations).
Conclusion	Un certain nombre d'améliorations ont pu être apportées dans le do- maine de l'harmonisation et de la coordination avec les différents parte- naires. Cette collaboration a permis un premier échange d'informations concrètes.
	S'agissant de SuisselD, les premières solutions ont été développées, ce qui a été l'occasion de reconnaître les limites et les problèmes de certificats qualifiés qui y sont liés.

B1.11 Norme d'échange nationale pour les dossiers et documents électroniques

Nom du projet	Aides à la mise en œuvre eCH-0039
Description succincte	La norme d'échange eCH-0039 (interface de cyberadministration pour les dossiers et les documents) a été mise au point au sein d'un groupe de travail eCH en 2008 et adoptée dans une version remaniée par le comité d'experts le 13 juin 2010. Puis ont été lancés, en collaboration avec l'USIC et la Chancellerie fédérale (programme GEVER Confédération), la mise en œuvre et le développement de la norme eCH-0039. C'est dans ce cadre que, grâce au soutien apporté par le programme Stabi3eGov, ont pu ,être élaborées les aides à la mise en œuvre d'eCH-0039 décrites ci-après.
Affectation des moyens	Sur les 170 000 CHF alloués pour ce projet, 76 000 CHF ont été affectés aux travaux suivants: - développement du simulateur eCH-0039 (prototype en état de fonctionnement) et travaux de conception préalables pour la routine de service eCH-0039, soit 45 000 CHF. - centre de renseignements et aides à la mise en œuvre à l'intention des groupes d'utilisateurs appelés à appliquer la norme dans leur secteur d'activité, soit 31 000 CHF.
Résultats	 Simulateur eCH-0039: Son utilisation permet de vérifier l'échange de messages de bout en en bout; il existe un prototype en parfait état de marche, qui a été validé et documenté en interne par les responsables du projet. Travaux de conception sur la routine de service eCH-0039: Cette application permet à l'utilisateur final de composer et d'ouvrir des messages conformes à la norme eCH-0039; il existe un prototype et un concept de mise en œuvre dûment validé. Mise en place et en service d'un centre de renseignements eCH-0039 proposant diverses prestations aux groupes d'utilisateurs.
Perspectives	L'achèvement du set eCH-0039 (prévu pour le 2 ^e trimestre 2011) sera fi-

	nancé en 2011 par les propres fonds des partenaires deB1.11. Les travaux du centre de renseignements financés dans le cadre du programme Stabi3eGov ont dû être suspendus du fait de l'achèvement du présent projet; ce service gratuit ne pourra plus être proposé, faute de moyens.
Conclusion	Les efforts déployés en vue d'une mise en œuvre rapide et conforme à la norme eCH-0039, de même que l'utilisation de cette norme dans le cadre du développement du set eCH-0039 ont constitué un préalable important à la mis en œuvre des trois objectifs déterminants en matière d'interopérabilité de la stratégie suisse de cyberadministration. Le centre de renseignements eCH-0039 a établi l'assise d'une diffusion conforme à la norme et du développement décentralisé de groupes de messages eCH-0039; c'est donc la pose d'une pierre assurant l'aboutissement durable des objectifs d'interopérabilité visés par la stratégie nationale de cyberadministration. Il est apparu que des centres de compétences disponibles, bénéficiant d'un financement centralisé, sont indispensables à la réalisation d'un projet complexe au regard des multiples exigences des utilisateurs.

B1.12 Normalisation des données objet

Nom du projet	Etablissement et travaux du groupe spécialisé eCH «données objet»
Description succincte	Les données objet sont définies par les événements, annonces et données échangés dans les domaines suivants:
	- biens-fonds, propriétaires, droits et obligations
	- construction, cycle de vie des constructions à usage d'habitation
	- assurances et impôts liés à la propriété foncière et du logement
	Le projet a pour but, dans ces domaines, de fixer comme normes eCH les motifs des annonces et les données à échanger sous forme d'annonce.
Affectation des moyens	Des moyens d'un montant de 125 000 CHF ont été dépensés pour ap-
	porter un soutien externe au projet. Il s'agit des prestations suivantes:
	- planification et préparation des ateliers
	 documentation des résultats des ateliers
	- mise à jour de la documentation
	 consolidation des documents existants et élaboration de projets de normes
Résultats	- Le document «Données objet» constitue la base sur laquelle seront établies les normes eCH pour les données objet.
	 La norme de données objet eCH-0129 se trouve au stade de projet avancé.
	 Les normes de domaine (registre foncier, construction, mensuration officielle, assurances, impôts) sont disponibles sous forme de liste des annonces classifiées. Glossaire (eCH-0127)
Perspectives	Le groupe spécialisé continuera de discuter des listes d'annonces élabo- rées et de les finaliser afin de soumettre les normes au comité d'experts.
	La poursuite du projet dépend toutefois du sort qui sera réservé à la demande de financement adressée à la CSI.
Conclusion	Le soutien financier a permis d'obtenir l'aide de professionnels externes. S'il avait été privé de cette possibilité, le projet n'en serait certainement
	pas au stade qui est le sien actuellement.

Il est très important de trouver une organisation chef de file qui soit qualifiée pour ce type de normalisation de niveau supérieur. Il ne sera pas possible (ou simple) de mettre en œuvre des bases portant sur plusieurs domaines indépendants à défaut d'OCF «naturelle».

B2.04 Service de formulaires électroniques

Nom du projet	Suite Open eGov CH	
Description succincte	Le SECO souhaite étoffer son portefeuille d'applicatio cyberadministration qui ont été développées en régie concours d'autres offices fédéraux et sont actuellement divers environnements d'hébergement en centraliser le projet avait pour but d'édifier et de mettre en service un de cyberadministration intégrant plusieurs banques de prestations.	propre ou avec le nt exploitées dans 'exploitation. Le ine infrastructure
Affectation des moyens	Plusieurs prestataires externes ont recouru aux servic	es et produits sui-
	vants: - maintenance de l'application Reference eGov CH - serveurs - murs pare-feu, switches - logiciel PSS	CHF 12 000 CHF 135 000 CHF 32 000 CHF 24 000
	- installation, mise en service	
	- installation et mise en service des applications de «Suite Open eGov CH» - entretien	CHF 28 500 CHF 62 000 CHF 9 700
	- release du répertoire eGov v2.0 Total	CHF 48 000 CHF 350 000
Résultats	 Analyse des besoins des unités de la Confédération, des cantons et des communes en infrastructures de cyberadministration et spécification Conception du centre d'hébergement «Open eGov CH» et planification de la mise en œuvre Installation d'unités d'exploitation, de logiciels et d'infrastructures Mise en service d'appareils virtuels Mise en route des services Lancement de procédures d'exploitation, mise en œuvre d'outils de surveillance ainsi que d'une plateforme d'information et de communication 	
Perspectives	Mesures à court terme: - vérification de toutes les prestations mises en ligne - mise en service de systèmes de surveillance d'éléments critiques - mise en service d'un «Bug Tracker» destiné à traquer les problèmes - mise en service d'une plateforme d'information, de documentation et de communication pour les utilisateurs ainsi que d'un HelpDesk - nouvelles versions de certaines applications - développement de services Internet spécifiques aux fournisseurs - développement d'un service IAM Mesures à moyen terme (à partir de 2012): - structure d'organisation nationale de cyberadministration chargée d'assurer l'exploitation et le développement de la plateforme sur le plan organisationnel comme sur le plan financier	
Conclusion	Le cofinancement du projet par le programme Stabi3e minant. Faute de cette possibilité, il aurait été impossi	

infrastructures centrales et d'étendre le programme de cyberadministration aux cantons et aux communes. Il est apparu que le fait de s'assurer des moyens de collaboration et un soutien jouent un rôlet très important dans la réussite de la mise en œuvre. La poursuite de la mise en place de l'infrastructure «Open eGov CH» est subordonnée à la mise en œuvre d'une structure d'organisation nationale de cyberadministration qui assure entre autres l'exploitation d'infrastructures communes à tous les échelons du fédéralisme.

B2.06 Service d'identification et de gestion des autorisations

	T	
Nom du projet	Architecture de solution IAM	
	Plate-forme IAM Reference eGov / annuaire des autorités	
Description succincte	Ce projet avait pour but d'élaborer un modèle d'architecture de solution IAM et d'un «Proof of Concept». Parallèlement, il s'agissait de faire avancer en temps utile la normalisation eCH nécessaire. Troisièmement, le projet visait, à titre de mesures d'accompagnement et de soutien, à créer les conditions organisationnelles garantissant une mise en œuvre durable du pré-requis B2.06 et son exploitation. Un mandat additionnel prévoyait, à partir de la mi-septembre 2010, d'analyser l'importance pour IAM de la plateforme Reference eGov comme répertoire électronique de prestations ainsi que de l'annuaire des autorités, de concevoir son intégration dans l'architecture de cyberadministration et d'élaborer le concept de mise en œuvre requis à cette fin.	
Affectation des moyens		PT) ont été réalisés par la direction du pro- nes CHF 140 000 CHF 221 000 CHF 292 000 CHF 62 000 CHF 66 000
Résultats	- Architecture de solution IAM	1
	 - «Processus IAM», dans un cadre BPMN - 14 concepts partiels relatifs au «Proof of Concept» (PoC) avec chacun son descriptif PoC et, pour certains, des concepts détaillés - Etude de concept sur l'«organisation IAM» - 3 rapports Mapping - Considérations de sécurité à l'exemple du projet eGRIS - Reference eGov / «concept d'engagement» - Reference eGov / «concept de mise en œuvre» 	
Perspectives	IL est prévu de développer une série d'activités sur les bases créées, de les doter d'un chef de file et de les financer (cf. annexe 2 Durabilité du projet Stabi3eGov B2.06, feuille de route du rapport en question en annexe). Il faut assurer en priorité les activités du groupe spécialisé IAM (chef de file du projet) en vue de l'élaboration des résultats de la normalisation. Ce qui ne pourra réussir que si les conditions-cadres régissant le projet B2.06 soient fixées par le comité de pilotage E-Government de telle sorte que les moyens financiers te les ressources nécessaires à la	

	poursuite des travaux soient garantis dans une mesure substantielle.
Conclusion	Le vaste champ d'application de cette solution d'infrastructure IAM a été abordé à une large échelle et concrétisé par des vérifications conceptuelles («Proof of Concept»). Bon nombre de projets en cours et prévus seront soutenus par l'architecture de solution élaborée et les PoC, garants d'une utilité immédiate. Ce soutien, qui était déterminant pour la réussite du projet, a été rapidement efficace et a généré un profit réel et immédiat. Il est donc intervenu juste à temps, dans la mesure où de vastes projets en cours tels que IAM-SG, ASA 2011, Insieme, eGRIS, ont fourni des informations d'actualité, mais aussi parce que ces projets ont pu et pourront encore être alignés sur l'architecture de solution IAM CH. Il apparaît une fois de plus qu'en présence d'un projet exploratoire complexe, il suffit de quelques ateliers bien ciblés et d'une organisation en réseau parfois spontanée mais reflétant un fort engagement personnel des parties prenantes, pour obtenir un résultat enviable et de bonne qualité. Il faut néanmoins pouvoir «lubrifier» le moteur avec des moyens financiers ciblés et rapidement disponibles.

B2.08 Facturation et réalisation des paiements par voie électronique

Nom du projet	Elaboration du concept B2.08
Description succincte	L'AFF a entamé ses activités de chef de file du projet B2.06 en avril 2010. C'est Dans ce cadre qu'a été élaboré le concept d'une extension du projet à toute la Suisse. L'initialisation du rôle de l'OCF a été lancée et sera achevée d'ici à la mi-2011. Alors débutera l'«exploitation régulière» proprement dite.
Affectation des moyens	Des moyens d'un montant de 50 000 CHF ont été affectés au suivi de l'élaboration du concept.
Résultats	 Initialisation du rôle de l'OCF Concept de réalisation du projet B2.08 Documents de base et instruments Soutien de la coordination
Perspectives	Le concept prévoit une mise en exploitation de l'organisation chef de file AFF et l'achèvement du projet avant la fin 2016. D'ici-là, les unités d'organisation concernées à tous les échelons du fédéralisme devront être à même d'expédier et de recevoir des factures électroniques. Voici les prochaines étapes qui ont été arrêtées: - Concept de communication établi et adopté (30.06.2011) - Représentation garantie dans les organes compétents (30.06.2011) - Organisation et exploitation de l'OCF AFF garanties (30.06.2011) - Projets de référence réalisés (31.12.2013) - Les factures électroniques sont majoritaires dans les transactions commerciales de l'administration publique (part visée d'au moins 60 % des factures entrantes et 20 % des factures émises) 31.12.2016
Conclusion	Les moyens mis à disposition dans le cadre du programme ont rempli la fonction d'un financement initial. Ils ont permis d'assurer les travaux préalables à l'exploitation de l'OFC AFF, faute de quoi le projet aurait subi un retard d'au moins une année. Grâce à ce soutien, les argumentaires et bases requis ont pu être définis, permettant ainsi aux différents organes concernés de décider des étapes suivantes. Le financement futur de l'OCF AFF et de ses prestations est assuré. A partir du concept de réalisation tel qu'il a été établi, un service supplémentaire a été autorisé

	à exercer le rôle d'OFC et a reçu les ressources en personnel néces-
	saires. Les charges à venir sont couvertes par le budget ordinaire de
	l'AFF.

B2.09 Services d'archivage électronique de longue durée

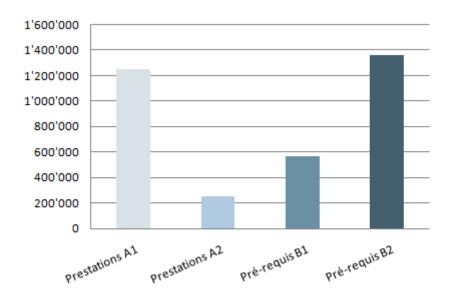
Nom du projet	Développement d'un validateur SIP (Submission Information Package)
Description succincte	Il s'agissait de développer une application permettant de valider ce qu'il est convenu d'appeler un paquet d'informations à verser (<i>Submission Information Package</i> , SIP) vis-à-vis de la spécification correspondante des AFS, autrement dit, de vérifier si le SIP satisfait, sur la forme et sur le fond, aux exigences de la spécification.
Affectation des moyens	Les moyens demandés ont permis de charger un prestataire externe de développer le validateur SIP selon les prescriptions du CECO. Un montant de 58 000 CHF a été investi dans le développement du validateur SIP.
Résultats	 Une application compilée et un code source pour la version 1.0 du va- lidateur SIP. Le CECO détient tous les droits sur le logiciel ainsi déve- loppé mais il le mettra à la libre disposition des utilisateurs, sans indi- cation de la source et garantira son développement ultérieur ainsi que sa maintenance.
Perspectives	Le SIP des AFS repose sur des normes largement acceptées ainsi que sur de bonnes pratiques en matière d'archivage. Le CECO a révisé le SIP AFS et l'a repris comme élément de sa spécification d'interfaces pour l'archivage numérique. C'est pourquoi le SIP AFS peut désormais être désigné comme la norme suisse pour l'interface de documents à verser aux archives. Il est prévu en outre d'intégrer le SIP AFS au processus de normalisation eCH. Des versions nouvelles du SIP AFS seront spécifiées sous contrôle par les AFS en concertation avec la communauté des archives. Ces releases seront probablement rares à moyen terme. Les adaptations du validateur SIP seront financées sur le budget ordinaire du CECO. Une fois achevé le développement du validateur SIP, le CECO mettra le logiciel éditera le logiciel, avec le code source et la documentation y afférente, en vue de sa diffusion sans indication de source. Par ailleurs, le CECO prévoit d'organiser au printemps, à l'intention des archives intéressées, un atelier consacré au validateur SIP. Le développement ultérieur et la maintenance du validateur SIP seront financés sur le budget ordinaire du CECO.
Conclusion	Les fonds débloqués dans le cadre du programme de cyberadministration ont permis de réaliser le projet de validateur SIP sans délai. A défaut, il aurait dû être financé sur le budget ordinaire du CECO, ce qui en aurait retardé la mise en œuvre (B2.09-P-I3 – Validateur pour un paquet d'informations à verser) d'au moins un à deux ans.

4 Évaluation globale

4.1 Affectation des moyens

Le train de mesures I «projets prioritaires» a permis d'affecter à 17 de ces projets une enveloppe globale de 3 931 000 CHF. En raison des retards mis à conclure les contrats et d'une condition générale obligeant à engager ces moyens jusqu'à fin 2010, il a fallu redimensionner quelques projets. Ainsi, 3 751 000 CHF ont été engagés, dont 1 225 000 sous forme de cessions de crédit aux unités concernées de l'administration fédérale. À fin 2010, 3 640 000 CHF ont été dépensés.

Les graphiques ci-après illustrent la ventilation des moyens sur les prestations et pré-requis prioritaire, ou, plus exactement, le positionnement des projets prioritaires dans la matrice du modèle «Utilitas»⁶.



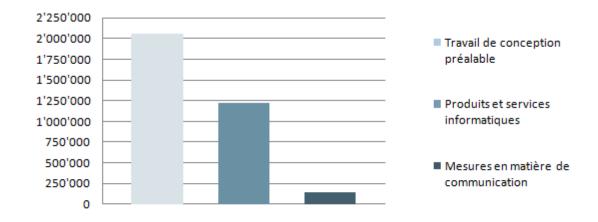
La majeure partie des moyens ont profité aux pré-requis B2. Il s'agissait en l'occurrence de mettre en place des infrastructures et des services d'une importance capitale pour la fourniture de prestations. L'accent a été mis sur le projet B2.06 «Services d'identification et de gestion des droits d'accès des participants à la cyberadministration», dans le cadre duquel quatre projets partiels ont été mis en œuvre en parallèle. Parmi les prestations A1, c'est le projet A1.19 «Système électronique d'informations foncières» qui a constitué le thème principal.

⁶ Ce positionnement repose sur l'enquête de l'automne 2010. http://www.egovernment.ch/dokumente/nutzenmodell/schlussbericht_rz_fr.pdf



Concernant le positionnement dans la matrice du modèle «Utilitas», on observe que la majeure partie des projets prioritaires se situent dans la zone B, en haut à gauche. Il s'agit en l'espèce de projets dont la rentabilité ne peut pas être chiffrée et qui ne peuvent se positionner qu'au regard de critères qualitatifs. Toutes les prestations prioritaires soutenues (au nombre de 8) présentent le potentiel d'utilité maximum en termes d'«optimisation des processus», suivie de «modernisation/image» et «amélioration de la qualité» (pour respectivement 5 et 4 prestations prioritaires). Le bilan est similaire parmi les pré-requis. La plupart (6 sur 9) font état d'un potentiel d'utilité maximum en matière d'optimisation des processus, puis de modernisation et d'amélioration de la qualité, ou alors le projet est déclaré comme étant une «prestation de base».

On peut ventiler les moyens engagés sur différents postes de charges, comme suit.



Les postes de charges sont définis au sens le plus large du terme. Le travail de conception préalable englobe toutes les activités d'initialisation déployées pour préparer la phase de conception, la préparation et l'organisation d'ateliers (documentation incluse), l'identification des besoins de normalisation et l'élaboration de bases et de tâches de conduite de projets.

Parmi les produits et services informatiques figurent toutes les dépenses au titre des travaux de programmation, de l'assistance informatique, des mesures d'assurance qualité et de l'achat de composants de logiciel.

Les mesures en matière de communication consistent en la diffusion des solutions mises au point, sous forme soit de produits promotionnels, soit de plateformes Internet interactives. Les frais de séminaires au sens large tombent également dans cette catégorie.

4.2 Atteinte des objectifs

4.2.1 Objectifs du programme Stabi3eGov

Les moyens alloués par prélèvement sur les contributions du programme de mesures de stabilisation conjoncturelle de la Confédération étaient censés répondre aux objectifs suivants:

Objectif	Atteinte de l'objectif
Provoquer une poussée des investissements	Objectif atteint, et ce, à double titre:
en faveur de l'économie suisse.	les projets soutenus renforcent, par leurs in-
	novations, la place économique suisse;
	Presque tous les projets soutenus dans le
	cadre du programme Stabi3eGov profitent
	également, et dans une large mesure, à des
	entreprises du secteur privé.
Les mesures doivent être durables, autrement	Objectif atteint: la garantie de durabilité constituait
dit déployer leurs effets au-delà de 2010.	un critère essentiel de choix des demandes reçues.
	Les rapports finaux ont révélé que les projets étaient
	à même d'assurer leur financement pour les pro-
	chaines années.
Les mesures doivent être engagées avant la	Objectif atteint: seules ont été approuvées des me-
fin de l'année 2010.	sures destinées à être mises en œuvre en 2010.

4.2.2 Principes et objectifs de la stratégie suisse en matière de cyberadministration

Les objectifs découlant de la stratégie suisse en matière de cyberadministration étaient les suivants:

Objectif	Atteinte de l'objectif
Les moyens doivent être affectés à des me-	Objectif atteint: seuls des projets conformes à cette
sures conformes à la stratégie suisse de cy-	stratégie ont été soutenus.
beradministration.	
L'accent devra être mis sur les projets priori-	Objectif atteint: seuls des projets prioritaires ont été
taires.	soutenus.
Tous les projets figurant au catalogue des	Objectif atteint: toutes les demandes ont été jugées
projets prioritaires seront pondérés de la	selon des critères de sélection transparents et aisé-
même manière.	ment compréhensibles.

4.2.3 Objectifs du train de mesures

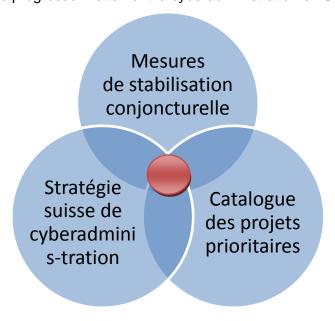
Les objectifs définis pour le train de mesures étaient les suivants:

Objectif	Atteinte de l'objectif
Les moyens engagés sont censés produire	Objectif atteint: les projets soutenus démontrent une
des résultats concrets.	utilité concrète.

Objectif	Atteinte de l'objectif
Ces résultats / succès ? devront être mesurables.	Objectif atteint: la mesurabilité des objectifs était une condition préalable au soutien.
Les moyens disponibles devront être utilisés en toute transparence.	Objectif atteint: l'affectation des moyens a fait l'objet d'une surveillance étroite et de rapports obligatoires, tous les deux mois, à la direction opérationnelle d'E-Government suisse.
La phase de conception de tous les projets prioritaires devra être achevée au plus tard fin 2010.	Objectif atteint: tous les projets du catalogue prioritaire ont dépassé la phase de conception.
Les lacunes de financement menaçant les projets devront être comblées.	Objectif atteint: les projets présentant des lacunes de financement (notamment durant la phase de démarrage) ont été traités en priorité.
Les mesures devront générer un effet d'accélération.	Objectif atteint: l'accélération constituait un résultat clé du soutien.
Les projets prioritaires devront être encouragés et soutenus de façon ciblée.	Objectif atteint: l'affectation ciblée des moyens était une condition préalable au soutien.
La priorité n'est pas à des mesures de con- trôle. Les projets et prestations figurant au catalogue sont déjà priorisés. Il faut surtout favoriser leur continuation.	Objectif atteint: tous les projets prioritaires figurant au catalogue ont fait l'objet d'une expertise identique et ont été jugés en fonction de critères de transpa- rence.

4.2.4 Conclusion quant à l'atteinte des objectifs

Les objectifs et principes doivent déployer un effet maximum sur le marché de la cyberadministration et faire progresser nettement la cyberadministration en Suisse.



L'affectation ciblée des moyens a permis de débloquer des projets d'une importance primordiale au regard de la stratégie en matière de cyberadministration et d'accélérer leur mise en œuvre. L'économie privée a été à la fois impliquée et encouragée, ce qui fait que l'attrait de la place économique suisse s'en trouve renforcé à moyen terme.

L'effet de sensibilisation aidant (19 projets ont été soutenus), l'approche de la cyberadministration a pu revitalisée dans toute la Suisse.

4.3 Gestion des risques et assurance qualité

On a pu constater que la gestion des risques et l'assurance qualité faisaient partie intégrante de la gestion de projet dans la grande majorité des projets soutenus. Voici la liste des risques qui ont été fréquemment recensés et traités par des mesures adéquates:

- Les projets présentent une structure hétérogène et un haut degré de complexité.
- La collaboration entre autorités engendre des problèmes et des malentendus.
- Les attentes des parties prenantes sont trop grandes ou divergentes.
- L'acceptation des parties prenantes n'est pas acquise.
- Le financement ne peut pas être assuré.
- Les ressources engagées sont insuffisantes.
- La mise en œuvre d'intérêts partiaux est privilégiée.
- Des divergences et des conflits d'intérêts bloquent le projet.
- L'ingérence des pouvoirs publics sur le marché n'est pas du goût des fournisseurs.

Les remèdes ont souvent consisté en les mesures suivantes:

- garantir l'implication précoce des principales parties prenantes;
- veiller à une large assise des parties prenantes;
- opter pour une approche pragmatique et axée sur la recherche de solutions ;
- Impliquer activement le comité de pilotage.

4.4 Marketing de projet

Sur le plan du marketing, les organisations chefs de file ont soutenu leurs projets en empruntant des voies diverses. S'agissant notamment des projets qui ne se trouvaient pas encore en phase de conception, il était indispensable de mener un travail de communication et de sensibilisation ciblé pour sceller l'engagement des divers acteurs. Ces OCF-là confirment une fois de plus les difficultés qu'il y a à s'assurer les ressources nécessaires durant la phase initiale et voient dans un soutien financier centralisé un moyen extrêmement efficace de susciter l'acceptation d'une organisation chef de file comme plaque tournante et point de fixation. C'est le cas surtout de projets menés à l'échelon communal, pour lesquels la volonté de participation financière à des travaux de base est assez restreinte.

Parmi les outils de marketing les plus utilisés, relevons les exposés techniques et les publications spécialisées, de même qu'une information active par le biais des plateformes des différents organes. Le contact direct sous forme de discussions individuelles avec les cantons et les communes a été et est toujours une pratique courante. C'est le cas également de plateformes de communauté ou de coopération, qui ont été mises en ligne. Un certain nombre d'organisations chefs de file ont ouvert des sites Internet, lancé des Newsletters et/ou prévoient des programmes de formation destinés aux différentes parties prenantes.

Le but de toutes ces mesures est, d'une part, de conserver et d'établir les organes éprouvés qui ont été mis en place pour conduire les projets et, d'autre part, de conférer la plus large notoriété possible à telle ou telle solution. Enfin, pour certains projets ou volets d'entre eux, un travail d'information et de sensibilisation reste essentiel à la mise en place de leur organisation future.

4.5 Enseignements, collaboration et transfert de savoirfaire

4.5.1 Dans l'optique des organisations chefs de file

Les trois éléments que voici constituent les enseignements qu'ont tirés les organisations chefs de file dans leurs rapports finaux:

- 1. Le système de milice atteint de plus en plus ses limites. C'est le cas notamment de projets impliquant de nombreux partenaires (surtout au niveau communal), pour lesquels l'emploi des ressources est difficile à coordonner. Il est de plus en plus fréquent de devoir faire appel à un soutien extérieur, qu'il s'agisse de combler un manque de ressources ou de répondre à l'extrême complexité et au besoin de savoir-faire en recourant à des spécialistes. Ce qui suppose évidemment de disposer des moyens financiers nécessaires.
- 2. Le financement des projets demeure un frein majeur à la mise en œuvre de la stratégie suisse en matière de cyberadministration. L'important afflux des demandes de soutien dans le cadre du programme Stabi3eGov est très révélateur à ce propos. La phase initiale (initialisation et conception), surtout, est difficile à financer pour les organisations chefs de file. Il est donc primordial de démontrer l'utilité du projet à un stade très précoce de la phase initiale, afin de convaincre les parties prenantes de s'y associer activement (par des ressources en personnel et des moyens financiers). Une fois les moyens financiers disponibles, il est aisé de travailler efficacement à la réalisation des objectifs fixés.
- 3. Il est urgent de coordonner les activités au sein des différents échelons du fédéralisme et entre eux. En l'occurrence, les OCF appellent de leurs vœux une direction centralisée, capable de coordonner les divers intérêts et exigences en jeu. Elles sont nombreuses également à solliciter une implication plus forte du comité de pilotage E-Government dans les différents projets. Enfin, il convient de renforcer la coordination entre les projets. La direction opérationnelle d'E-Government Suisse va se préoccuper activement de cette question de coordination.

4.5.2 Dans l'optique de la direction opérationnelle

La direction opérationnelle a accompagné constamment la mise en œuvre des projets soutenus. Elle a surtout été impliquée plus étroitement dans les projets qui n'étaient pas encore en phase de conception, en participant à divers ateliers et en siégeant au sein de comités de projet. D'autres projets n'ont reçu de sa part qu'une assistance ponctuelle en raison des exigences très pointues requises en termes de compétence.

1. Du point de vue de la direction opérationnelle, la coopération avec les organisations chefs de file s'est révélée dans les deux cas fort constructive et satisfaisante. Outre l'appui technique qu'elle a prêté à certaines OCF, sa présence a contribué à sensibiliser les acteurs au programme de cyberadministration. Les projets menés à surtout à l'échelon communal ont révélé une prise de conscience encore assez faible. L'une des caractéristiques propres aux communes est le fait qu'elles s'intéressent à l'élaboration de solutions communes mais que les ressources leur font le plus souvent défaut pour solliciter de leur propre initiative d'autres communes intéressées et se concerter avec elles. Le soutien financier centralisé a comblé en partie cette vacuité. Il a produit aussi des effets de synergie en ce sens que les multiples séminaires spécialisés et ateliers ont permis d'échanger non seulement sur des sujets spéci-

fiques aux projets mais encore sur la cyberadministration en général. Par ailleurs, sur certains projets, le travail de sensibilisation a atteint également les échelons supérieurs d'exécutif cantonal ou communal.

- 2. La coopération relative au processus de mise en œuvre des moyens a été excellente et n'a posé aucune difficulté dans la plupart des cas. La répartition, financière et dans le temps, des moyens, de même que le contrôle de gestion des projets et le rythme des rapports se sont révélés adéquats. A cet égard, un important facteur de réussite a résidé dans une implication précoce et la transparence de la communication avec les parties prenantes. Grâce au suivi permanent des organisations chefs de file, il a été possible de consolider l'assise commune d'une coopération fructueuse. Ce point était particulièrement important pour les nouvelles OCF ou, plus exactement, pour les projets qui n'avaient pas encore démarré. La seule difficulté a eu trait à la conclusion avec certains partenaires de la convention de paiement, qui, en raison de longues négociations contractuelles, a gêné la mise en œuvre de quelques projets selon le calendrier fixé.
- 3. Il est apparu à l'expérience de plusieurs projets que l'examen de solutions existantes et, le cas échéant, leur adoption prenaient tout leur sens avant de prendre en considération des solutions individuelles. On notera en outre avec curiosité que certaines solutions en matière de cyberadministration se sont imposées alors qu'elles ne paraissaient pas évidentes à première vue. Cet enseignement est important dans le contexte de l'élaboration de solutions concernant des projets transversaux. C'est ainsi que naissent des retours d'information constructifs entre les prestations et les prérequis en matière de cyberadministration.

5 Conclusion

Le programme de cyberadministration de la troisième phase des mesures de stabilisation conjoncturelle a exercé en premier lieu une fonction de financement initial. A défaut de ce coup de pouce, il n'aurait guère été possible, durant la période fixée, d'asseoir une base solide pour la poursuite des projets qui n'étaient pas encore en phase de conception, ne seraitce qu'en raison de l'effort d'information et de coordination à fournir au cours de la phase de démarrage, qui n'aurait pu être déployé par une organisation de milice. En l'absence de ce soutien financier, il aurait fallu compter avec des retards d'au moins un an en moyenne, ce qui se serait traduit par des solutions élaborées à titre individuel, sans coordination, et donc par des synergies inexploitées. A un moment où il était urgent d'agir et où la stratégie en matière de cyberadministration était établie pour l'essentiel, l'apparition de structures incompatibles avec cette politique aurait pu avoir des effets contre-productifs.

Outre son effet incitatif, ce soutien a considérablement accéléré plusieurs projets. Certains blocages dus à des difficultés financières ont pu ainsi être éliminés grâce à la disponibilité immédiate de moyens financiers. Les acteurs ont pu profiter par ailleurs du fait que des projets similaires étaient menés en parallèle, d'où une interaction bénéfique par le jeu d'informations d'actualité.

Cette promotion ciblée obéissant à des critères bien définis a permis d'harmoniser la mise en œuvre des projets prioritaires dans un contexte global. La nécessité de réviser un certain nombre de demandes a conduit à aborder les projets de façon réfléchie et à mieux les coordonner avec d'autres projets.

Il est regrettable que la réalisation de certains projets se soit révélée très laborieuse par suite du manque de volonté des intéressés d'assumer le rôle de chef de file ou de s'identifier aux intérêts en jeu. Seul un travail politique intense a permis de dissiper les doutes. Toutefois, la question du financement durant la phase de démarrage et pour les projets présentant des ramifications administratives complexes est toujours irrésolue.

Grâce au train de mesures de stabilisation, tous les projets prioritaires ont dépassé la phase de conception et la mise en œuvre de l'ensemble du programme de cyberadministration a été accélérée. Ce que confirme le rapport d'évaluation comparative 2010 de l'Union européenne, dans lequel la position de la Suisse est nettement améliorée par rapport à l'année précédente. Coordination et pilotage, telles sont sans aucun doute les conditions qui demeurent nécessaires et même essentielles pour faire avancer la réalisation de la stratégie. La foi en l'utilité des projets et la compréhension qu'ils suscitent sont majoritairement incontestées. Le défi consistera ces prochaines années, dans le sillage du renouvellement de la convention-cadre, à tirer les leçons de cette expérience et à répondre aux besoins des diverses parties prenantes.

Annexe I: Critères d'évaluation

Les demandes déposées pour toutes les tranches ont été jugées sur la base des critères d'évaluation suivants.

Contexte

Les critères d'affectation des moyens prévus pour le train de mesures 1 (projets prioritaires) du programme de cyberadministration de la troisième phase des mesures de stabilisation conjoncturelle découlent directement des éléments suivants:

- 1. objectifs de la troisième phase des mesures de stabilisation conjoncturelle
- 2. stratégie suisse de cyberadministration et convention-cadre afférente
- plan de mise en œuvre du programme de cyberadministration de la troisième phase des mesures de stabilisation conjoncturelle

1. Critères de conformité

Les quatre critères de conformité (A) ci-après doivent obligatoirement être remplis:

- 4. conformité avec les objectifs des mesures de stabilisation
- 5. conformité avec les objectifs de la stratégie suisse de cyberadministration
- 6. demande déposée par une organisation chef de file (ou sur mandat de cette dernière)
- 7. demande déposée à propos d'un projet s'inscrivant dans le champ d'application d'un projet prioritaire

Chaque critère est jugé soit *rempli* (1), soit *non rempli* (0). Si l'un des critères de conformité n'est pas rempli ou ne l'est qu'en partie, la demande est rejetée.

2. Critères de qualification

Les critères de qualification (B) ci-après s'appliquent compte tenu de leur pondération et servent à fixer des priorités en vue l'affectation des moyens. Ces critères ne doivent pas obligatoirement être remplis. Ils servent plutôt à évaluer les demandes et, plus précisément, à choisir les projets soutenus. Les points attribués sont entiers:

0 non rempli (< 50 %) 1 partiellement rempli (> 50 % - 99 %) 2 entièrement rempli (= 100 %).

Un point supplémentaire peut être accordé à titre exceptionnel lorsqu'il s'agit d'un projet exemplaire, pouvant servir de modèle.

L'évaluation obtenue est multipliée par le facteur de pondération du critère concerné.

	Critère	Pondération
1.	Soutien de la phase de démarrage et de conception du projet prioritaire concerné	x10
2.	Déblocage : la contribution va accélérer sensiblement ou débloquer le projet prioritaire concerné. Le gain de temps en résultant doit être d'au moins un an.	x5
3.	La durabilité de l'affectation des moyens est clairement établie. La poursuite du projet est assurée et l'exploitation garantie au-delà de 2010 .	x5

4.	Durabilité : l'affectation des moyens favorise la réalisation de pré-requis dont profiteront d'autres projets prioritaires.	x5
5.	L'affectation des moyens a des répercussions sur l'extérieur . En d'autres termes, l'économie ou une grande partie de la population peuvent en percevoir directement les effets.	x2
6.	Interopérabilité: la solution est applicable ou reproductible dans tout le pays (diffusion aux cantons et aux communes).	x5
7.	L'affectation des moyens répond à l'acronyme SMART . Cette qualité doit ressortir clairement de la demande.	x2
8.	L'affectation des moyens est documentée en toute transparence.	x2
9.	L'affectation des moyens dégage un ROI ⁸ .	x2
10.	L'utilité de l'engagement des moyens est démontrable et compréhensible.	x2
11.	Sans soutien, le projet ne peut pas être réalisé.	x2
12.	Le projet bénéficie d'une large assise/acceptation.	x2

_

⁷ SMART est l'acronyme de « *Specific, Measurable, Achievable, Relevant, Timely* », autrement dit «spécifique, mesurable, atteignable, réaliste, à terme », et sert de critère de définition précise des objectifs convenus au niveau de la gestion du projet.

de la gestion du projet.

⁸ Le ROI (*return on investment*) ou, en français, rendement du capital investi correspond au rapport entre la plusvalue attendue d'un investissement et son coût. Si les coûts d'investissement sont donnés, il est possible de déterminer quel sera le résultat total intéressant en termes d'économie d'entreprise à une date déterminée.